

Conseil d'administration
Séance du 18 décembre 2018

Délibération n°1
Portant **approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide:

Vote

Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 19
Nombre de membres présents : 17	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 4	Abstention : 2
Membres absents et non représentés : 9	Non participation : 0

Article 1^{er} : Le procès-verbal de la séance du 20 novembre est approuvé.

Articler dernier : La présente délibération sera transmise à la Rectrice de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de l'Université,



François GERMINET

Transmis au Rectorat le : 14 février 2019
Publié le : 21 février 2019